



Inaptitude suite a un a.t

Par Visiteur

Bonjour,

Suite à un A.T le medecin du travail m'a mis inapte a mon poste le 19 fevrier 09 , j'envoie ma fiche d'inaptitude à mon patron en A.R je lui téléphone,,4 jours après je recoie une lettre comme quoi je suis en faute de ne pas mettre présenté à mon travail le 23 02 2009.(je m'étais mis en congé pendant les 15 jours ou le medecin du travail devait conclure). suis en faute est ce que cette lettre me sera préjudiciable pour la suite devais je me présenter sur mon lieu de travail? merci c'est urgent!!

Par Visiteur

Bonjour,

Je ne comprends pas vraiment la position de votre employeur. Dans la mesure où vous êtes inapte, cela a pour conséquence que vous êtes en arrêt de travail tant que votre employeur ne vous a pas proposé un reclassement ou licencié.

Je me demande bien à quel titre vous auriez été obligée de vous présenter à votre travail, et puis, pour y faire quoi surtout? Un salarié inapte ne peut de toute évidence pas accomplir sa tâche.

est ce que cette lettre me sera préjudiciable pour la suite devais je me présenter sur mon lieu de travail?

Cette lettre n'a aucun intérêt à ma connaissance. Votre employeur peut difficilement arguer un licenciement pour faute dans la mesure où vous étiez inapte et votre employeur le sait très bien. Si licenciement il y a, ce sera un licenciement pour inaptitude suite accident du travail.

devais je me présenter sur mon lieu de travail?

Étant en arrêt de travail, il n'y a aucun motif pour vous obliger à vous représenter au travail. Vous avez informé votre employeur vous avez donc fait votre part du boulot.

Bien cordialement.